

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune de COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 20 septembre 2021 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 24 septembre 2021 à 19h05 sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Présents : LEFRANC Sylvie, BONNART Alain, COCHET Pascal, BULAND Dominique, GOUJAT Sébastien, FORLINI Dominique, BACHELIER Sylviane. MALLET Vanessa ; HETIER Xavier ; NAROZNY Emmanuel

Absent : TEMPLIER Arnaud

Secrétaire de séance : BONNARD Alain.

Séance du 24 septembre 2021

Délibération : N° 2021-09-022 Décision Modificative n°1 : Travaux toiture et aménagement RN4

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2020 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Imputation	Ouvert	Réduit
D I 21 2138 OPNI	8 300.00	
D I 21 2151 OPNI	28 700.00	
D I 16 1641 OPFI	37 000.00	

DETAIL PAR SECTION		Invest.	Foncti.
Dépenses	Ouvert	37 000.00	
	Réduit		
Recette	Ouvert	37 000.00	
	Réduit		
Equilibre	Ouv. – Red		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. – Réd.	

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes à 37 000.00 euros
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approver la décision modificative telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve **à l'unanimité** la proposition ci-dessus.

Ampliation :

- Trésorerie de Sézanne

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courgivaux le 24 septembre 2021

**Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-
préfecture Epernay le...
et de la publication, le
Fait le
Le Maire,**

Madame le Maire,
Sylvie LEFRANC

